

**5023/15**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 26 janvier 2015

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 26 janvier 2015

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant renouvellement du mandat du vice-président de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) et de deux présidents de chambres de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)

E 9988





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 20 janvier 2015  
(OR. en)

5023/15

PI 1

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant renouvellement du mandat du vice-président de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) et de deux présidents de chambres de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)

---

**DÉCISION (UE) 2015/... DU CONSEIL**

**du...**

**portant renouvellement du mandat du vice-président  
de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)  
et de deux présidents de chambres de recours de l'Office de l'harmonisation  
dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 207/2009 du Conseil du 26 février 2009 sur la marque communautaire<sup>1</sup>, et  
notamment ses articles 125 et 136,

---

<sup>1</sup> JO L 78 du 24.3.2009, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 18 novembre 2014, le conseil d'administration de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (ci-après dénommé "Office") a soumis au Conseil ses propositions concernant le renouvellement du mandat du vice-président de l'Office et de deux présidents de chambres de recours de l'Office.
- (2) Le mandat de vice-président de M. Christian ARCHAMBEAU et le mandat de présidents de chambres de recours de M. Tomás DE LAS HERAS et de M. Detlef SCHENNEN devraient être renouvelés pour une période de cinq ans ou jusqu'à l'âge de la retraite si ce dernier est atteint durant le nouveau mandat,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

### *Article premier*

Le mandat de vice-président de l'Office de M. Christian ARCHAMBEAU est renouvelé pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 30 novembre 2020 ou jusqu'à l'âge de la retraite si ce dernier est atteint durant le nouveau mandat.

### *Article 2*

Le mandat de président des chambres de recours de l'Office de M. Tomás DE LAS HERAS est renouvelé pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 28 février 2021 ou jusqu'à l'âge de la retraite si ce dernier est atteint durant le nouveau mandat.

### *Article 3*

Le mandat de président des chambres de recours de l'Office de M. Detlef SCHENNEN est renouvelé pour la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2020 ou jusqu'à l'âge de la retraite si ce dernier est atteint durant le nouveau mandat.

*Article 4*

La présente décision entre en vigueur vingt jours après sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le ...

*Par le Conseil*

*Le président*

---